

EROLD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 611.203,80 euros
Siège social : 93 rue de la Victoire - 75009 PARIS
412 001 547 RCS PARIS

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous informons que le Conseil de Surveillance est dorénavant tenu d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et de reprendre une partie des informations antérieurement intégrées dans le rapport de gestion et de rendre obligatoire les procédures de contrôle interne antérieurement applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé depuis l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017.

I. LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS SALARIALES EXERCEES DANS LES SOCIETES DU GROUPE

NOM	SOCIETE	MANDATS SOCIAUX/FONCTIONS SALARIEES
T. CASSEVILLE	EROLD	✓ Président du directoire jusqu'au 29 septembre 2021 ✓ Membre du Directoire jusqu'au 29 septembre 2021
	ALPEN EDITIONS	✓ Président Administrateur Délégué
S. TRICOT	EROLD	✓ Membre du Directoire ✓ Directrice Administrative et Financière
P. COQUARD	EROLD	✓ Président du directoire depuis le 29 septembre 2021 ✓ Membre du Directoire ✓ Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2021

	SCI Coquard	✓ Gérant
	OYYA LABS SAS	✓ Président
Anais KORKUT	EROLD	✓ Membre du Directoire depuis le 29 septembre 2021
Geoffroy GEERSAUT	EROLD	✓ Membre du Directoire depuis le 29 septembre 2021
Thierry PHILIPPET	EROLD	✓ Membre du Directoire depuis le 29 septembre 2021
H. DUMESNY	EROLD	✓ Président du Conseil de surveillance
	LA CROIX ST SIMON	✓ Administrateur, Trésorier de la Fondation
MONTAGUT PARTICIPATIONS	EROLD	✓ Membre du conseil de surveillance
F. BOGET	EROLD	✓ Représentant légal de la société Montagut Participations
	ALPEN EDITIONS	✓ Représentant de la société Planet Media, Administrateur Délégué
	MONTAGUT PARTICIPATIONS SAS	✓ Président
P. ANGOT	EROLD	✓ Vice-Président du conseil de surveillance ✓ Membre du conseil de Surveillance
	MEDISITE	✓ Administrateur de la Fondation

	PASS DIGITAL SAS	✓ Président
	MEDPICS SAS	✓ Membre du conseil de surveillance
D. NOEL	EROLD	✓ Membre du conseil de surveillance
	PRODIOVISUEL INTERNATIONAL Festival de la Communication Santé	✓ Présidente
B. CASSEVILLE	EROLD	✓ Membre du conseil de surveillance jusqu'au 29 septembre 2021
B. SILLARD	EROLD	✓ Membre du conseil de surveillance jusqu'au 3 septembre 2021
	BGT	✓ Co-Gérant de la société BGT
	Testwe	✓ Président
	Lefebvre-Sarrut	✓ Membre du conseil de surveillance et du comité stratégique
BGT	EROLD	✓ Membre du conseil de surveillance depuis le 3 septembre 2021

II. LISTE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Aucune convention courante n'a été conclue entre l'un des membres du directoire à titre personnel avec l'une des sociétés filiales du groupe.

III. TABLEAU DES DELEGATION DE COMPETENCE ET OU POUVOIRS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE / UTILISATION

AG	Nature de la délégation	Montant de la délégation	Montant Utilisé	Montant disponible	Durée de la délégation	Date d'expiration
10.09.2020	Délégation de compétence avec maintien du DPS	100.000 €	0 €	51.708,80 €	26 mois	09.11.2022
	Délégation de compétence avec suppression du DPS/ Offre au Public	50.000 €	0 €	50.000 €	26 mois	09.11.2022
	Délégation de compétence avec suppression du DPS/ placement privé	25.000 €	0 €	25.000 €	18 mois	09.03.2022

AG	Nature de la délégation	Montant de la délégation	Montant Utilisé	Montant disponible	Durée de la délégation	Date d'expiration
03.09.2021	Délégation de compétence avec maintien du DPS	150.000 €	0 €	150.000 €	26 mois	02.11.2023
	Délégation de compétence avec suppression du DPS/ Offre au Public	75.000 €	0 €	75.000 €	26 mois	02.11.2023
	Délégation de compétence avec suppression	50.000 €	0 €	50.000 €	18 mois	02.03.2023

	du DPS/ placement privé					
	Délégation de compétence avec suppression du DPS/ catégorie de personnes dénommées	150.000 €	80.000 €	70.000 €	18 mois	02.03.2023

IV. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE DIRECTOIRE

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Par ailleurs, nous avons été informés par le Directoire des projets de mise en place d'autorisations financières. À cet effet, nous avons eu communication des documents afférents à ces projets et obtenu toutes les informations nécessaires.

Après avoir vérifié et contrôlé le rapport du Directoire, nous estimons que ce document ne donne lieu à aucune observation particulière.

V. PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

a) Activités :

Planet Média SA est éditrice du site Internet www.planet.fr et a pour activités principales :

- l'exploitation de tout service de communication audiovisuelle pour assurer la diffusion de toute information, notamment d'actualité, auprès du public des Seniors.
- la promotion, le développement et la vente de tous produits et services auprès des Seniors.

b) Organisation :

Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant les rôles et les domaines de responsabilité des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour sur une base régulière et tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités.

c) Rôles et règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation du Président ou celle du tiers de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou à l'étranger, indiqué sur la convocation.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance en fonction est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément au Code de Commerce.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois en 2021.

- **Le 25 mars 2021** avec pour ordre du jour l'examen et l'arrêté des comptes 2020 (non arrêté).
- **Le 26 mars 2021** avec pour ordre du jour la présentation du plan de développement 2024 « ALPLA 24 » ;
- **Le 29 juin 2021** avec pour ordre du jour l'examen du dossier Addict Média, l'examen et l'arrêté des comptes annuels 2020, proposition de nommer de nouveaux membres du directoire, plan ALPLA 24, évolution au sein du conseil de surveillance
- **Le 29 septembre 2021** avec pour ordre du jour, le rapport d'activité du 3^{ème} trimestre 2021, changement de gouvernance au sein du directoire, nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance, Alpen anticipation des flux du groupe, proposition de changement de dénomination sociale ;
- **Le 16 décembre 2021** avec pour ordre du jour le point sur le prévisionnel 2021, opérationnalisation des projets ALPLA 24 et Synergies GMC, budget 2022, objectifs du directoire 2022 et opportunités M&A.

2. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

En raison de sa taille, la structure de la Société est simple. Le Président du Directoire contrôle et autorise la majeure partie des opérations et transactions. Le principe de séparation des tâches est respecté dans la limite de l'effectif de la Société. Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire. Pour ces mêmes raisons, la société n'a pas adopté de code de gouvernement d'entreprise.

3. PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des dirigeants ont été établies en fonction des critères suivants :

- ✓ Comparaison avec les rémunérations de dirigeants de sociétés de taille comparables et dans des secteurs d'activités similaires
- ✓ Compétence et ancienneté des dirigeants concernés
- ✓ Fonctions et responsabilité des dirigeants concernés.

4. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE APPLICABLE AUX PROCESSUS COMPTABLES ET FINANCIERS

a) L'organisation comptable et les procédures :

Le contrôle interne recouvre l'ensemble des procédures définies et mises en œuvre par la Direction Générale de la Société ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de la Société ;
- le respect des lois et réglementations applicables ;
- la préservation du patrimoine de la Société ;
- la prévention et la détection des fraudes.

Il est conduit par le Directoire sous le contrôle du Conseil de Surveillance et mis en œuvre par les dirigeants de la Société.

L'objectif général du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, nous avons mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, nous avons conduit notre analyse en prenant en compte :

- les effectifs,
- les compétences de chacun des acteurs,
- l'affectation des tâches de chacun et les critères de séparation des fonctions,
- les règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- les délégations de signatures,
- les habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité et de gestion,
- les délais de production.

b) Les outils informatiques :

La Société dispose d'un système d'informations, organisé de façon à sécuriser la gestion, l'échange et la conservation des données la concernant.

Un ensemble de modalités opérationnelles a été défini qui permet à priori, de limiter le risque de perte de données en cas d'incident majeur et de pouvoir ainsi assurer une continuité d'exploitation à bref délai.

La Société a notamment recours à un certain nombre de sous-traitants ou conseils dans des domaines sensibles, (juridique et informatique, principalement) de façon à dupliquer ou externaliser la gestion d'informations sensibles et assurer par ce biais une sauvegarde de ces données.

L'entreprise utilise des logiciels de comptabilité et de gestion développés par un éditeur de notoriété nationale.

c) Les procédures :

Les travaux liés à la comptabilité générale sont périodiquement révisés par un expert-comptable dans le cadre d'une mission de révision telle que prévue par les normes professionnelles de l'ordre des experts comptables.

En matière sociale, l'ensemble des documents préparatoires sont établis par l'entreprise et réalisés par les soins d'un cabinet d'avocats.

Dans le cadre de la gestion sociale, nous avons veillé au respect des procédures liées aux décisions d'embauche, à la fixation des rémunérations, aux critères d'évaluation des compétences.

Les règles applicables à la gestion de la trésorerie exposent une stricte séparation des tâches.

Les informations relatives à la structure du capital social sont indiquées dans le rapport de gestion sur l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

5. LES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

Les principales procédures portent sur les processus suivants :

a) Les procédures d'achat, de vente et de facturation et suivi de facturation jusqu'à encaissement final

i) Les achats

Sur la base de procédures mises à jour régulièrement, les tâches et les responsabilités de chacun sont définies et contrôlées. Les choix d'investissement correspondent à un processus budgétaire planifié. Les besoins ponctuels non budgétés font l'objet de demandes formulées auprès de la Direction Générale.

ii) Les ventes

Le processus de vente a été défini avec l'utilisation systématique de conventions ou de bons de commandes.

iii) Facturation et suivi de facturation jusqu'à encaissement final

Une procédure complète a été mise en place et publiée au cours de l'exercice et a fait l'objet d'une formation spécifique à chacun des acteurs concernés.

b) Les règles relatives à la qualité des prestations

Les règles relatives à la qualité des prestations ont été définies, notamment en matière de délais de mise en ligne sur le site au niveau des bons de commande d'achat d'espace publicitaire ou des contrats de partenariats commerciaux.

Planet Média conserve la propriété intellectuelle relative à chaque application que ce soit au niveau du contenu éditorial : articles, iconographie ou du développement d'applications informatiques liées à l'infrastructure du site Planet.fr.

Les contrats de travail mentionnent systématiquement une clause de non-concurrence.

c) Autres règles de contrôle interne

i) Les assurances

Les locaux de la société sont assurés tous risques.
Une assurance spécifique matériel informatique a été renouvelée durant l'exercice.

ii) Système informatique

Planet Média est titulaire des licences des logiciels utilisés.

VI. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies aux articles 19 à 27 des statuts.

VII. REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AINSI QUE LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du directoire sont précisées à l'article 13 des statuts.

Ils sont nommés par le conseil de surveillance pour une durée de 6 ans.

VIII. POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Les règles relatives aux pouvoirs du directoire sont précisées à l'article 14 des statuts. Des règles de limitations de pouvoirs du directoire ont été mises en place à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 septembre 2020.

Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de commerce au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

IX. PARITE HOMMES/FEMMES

Le conseil de surveillance accueille un nouveau membre féminin depuis l'assemblée générale du 11 avril 2017. Cette nomination a permis d'assurer d'assurer la représentativité des femmes à hauteur de 40% jusqu'en 2021.

X. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que les mandataires sociaux devront conserver au moins 5 % des actions gratuites ainsi attribuées durant l'exercice de leurs mandats et (ii) que les allocataires ne peuvent en aucun cas détenir plus de dix pourcent du capital social existant le jour de l'attribution.

* * * * *

Rapport présenté à Paris
Le
Hervé Dumesny
Président du Conseil de Surveillance

herve dumesny
herve dumesny (Apr 29, 2022 08:43 GMT+2)

2021-03-30 Eroid AG 2021 -RAPPORT DE GOUVERNANCE CS DEF

Final Audit Report

2022-04-29

Created:	2022-04-29
By:	STEPHANIE TRICOT (stephanie.tricot@planetmedia.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAAmPcvjn0Iz-I2-2G56y8t4Igw6hMbt7

"2021-03-30 Eroid AG 2021 -RAPPORT DE GOUVERNANCE C S DEF" History

 Document created by STEPHANIE TRICOT (stephanie.tricot@planetmedia.fr)

2022-04-29 - 6:20:12 AM GMT- IP address: 86.238.231.83

 Document emailed to herve dumesny (herve@dumesny.com) for signature

2022-04-29 - 6:20:50 AM GMT

 Email viewed by herve dumesny (herve@dumesny.com)

2022-04-29 - 6:38:44 AM GMT- IP address: 104.28.42.25

 Document e-signed by herve dumesny (herve@dumesny.com)

Signature Date: 2022-04-29 - 6:43:34 AM GMT - Time Source: server- IP address: 90.87.181.156

 Agreement completed.

2022-04-29 - 6:43:34 AM GMT